

date de dépôt : 12 décembre 2024
demandeur : GAEC du Bonjon, représenté par
Barbat René
pour : pose en surimposition sur la toiture d'un
bâtiment agricole des panneaux photovoltaïques
adresse terrain : Rochemont bas, à Marcenat
(15 190)

Commune de Marcenat

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État

Le maire de Marcenat,

Vu la déclaration préalable présentée le 12 décembre 2024 par GAEC du Bonjon, représenté par Barbat René demeurant Rochemont, Marcenat (15 190);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour pose en surimposition sur la toiture d'un bâtiment agricole des panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé Rochemont bas, à Marcenat (15 190) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable du Maire en date du 17 décembre 2024 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisé en date du 17 décembre 2024 (en application de l'article R 423-6 du code de l'urbanisme) ;

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Territoires.

ARRÊTÉ

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Marcenat, le

- 8 JAN 2025

Le maire,



C. P.

Colette Ponchet-Passebard

Transmis au demandeur le

20 JAN. 2025

(à compléter par la mairie)